

NOUVELLES DE L'AEPU

2005, N°23

Décembre 2005

Sommaire

1. *Éditorial*
2. *Un bien triste anniversaire*
3. *Arrêté stages*
4. *Mise à jour des mouvements d'enseignants-chercheurs dans les Universités*
5. *Information sur les prochains Entretiens de la Psychologie*
6. *Agenda*
7. *La VAE en psychologie : des enjeux aux propositions*
8. *Bulletin Adhésion*

Président de l'AEPU

Benoît SCHNEIDER
benoit.schneider@univ-nancy2.fr

Secrétaire Générale

Maria PEREIRA-FRADIN
Maria.pereira@univ-paris5.fr

Secrétaire adjointe

Catherine WIEDER
Recovery@wanadoo.fr

Trésorière

Ophélie CARRERAS
Carreras@univ-tlse2.fr

**Prochaine
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
de l'AEPU
10h
3 décembre 2005
Centre Piéron
Boulogne**

Editorial

Le présent numéro des *Nouvelles de l'AEPU* est publié quelque temps avant l'Assemblée Générale de décembre. Parmi les points qui seront abordés lors de cette AG, j'en retiendrai ici trois, nourris par l'actualité.

La commission pédagogique a longuement travaillé cette année sur la question de la VAE et sur l'élaboration d'un référentiel de connaissances et de compétences pour les licences de psychologie. Elle a travaillé en concertation avec la SFP, en particulier avec Alain Somat. L'élaboration d'un document de travail, son examen par les différents départements des Universités a pu se faire grâce au réseau des correspondants, donc au tissu associatif diversifié de l'AEPU. La question des référentiels pour les master doit suivre le même cheminement.

Une personne titulaire d'une licence et d'une maîtrise de sciences de l'éducation et d'un master de développement local et formation (sciences de l'éducation/sociologie), et responsable d'un centre de bilan de compétences et de VAE, cherche à faire valider par VAE un master de psychologie du travail et ergonomie et s'enquiert auprès du Ministère de la possibilité d'accéder au titre de psychologue. La direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Education Nationale fait part de la position suivante à cette candidate potentielle : « en toute logique, puisque votre corporation n'a pas notifié d'opposition à ce que le titre de psychologue soit décerné à tout titulaire du master 2 en psychologie, depuis l'avènement de la VAE, de fait, son octroi (peut) être revendiqué. »

Pour le Ministère, c'est oublier que l'accès au titre passe par l'obtention de la licence et du master de psychologie, donc par la validation des compétences attachées à chacun des niveaux du cursus. Pour le faire valoir au Ministère, c'est mettre l'accent sur la nécessité de l'élaboration de ces référentiels ; c'est mettre l'accent sur le caractère obligé du travail commun entre organisations de psychologues, faute d'unité plus marquée de la profession.

La Direction de l'Enseignement supérieur devrait très prochainement diffuser, après signature

ministérielle l' "Arrêté relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômés permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue" (cf. le texte complet dans le présent numéro). Cet arrêté a été approuvé par le CNESER le 19 septembre dernier. Il comporte plusieurs clauses qui doivent attirer d'emblée l'attention de tous les collègues et en particulier celle des enseignants responsables de diplômés : fixation d'une durée minimum du stage, possibilité encadrée de durée de formation pour un étudiant : règles qui méritent vigilance. Plus conséquent : le stage est placé sous la responsabilité (conjointe) "d'un psychologue praticien exerçant depuis au moins trois ans" ; la mise à niveau pour l'accès au titre du master recherche et du master professionnel. Chacun des ces deux points ont des implications majeures. Le premier sur l'habilitation des "tuteurs-praticiens", modalités et obligations qui vont susciter bien des débats dans de nombreux masters, en particulier dans le champ du travail. L'AEPU peut et doit être un lieu d'échanges et de propositions pour affronter ces questions. Le second renvoie à la question de l'évolution des diplômés et des places offertes dans le cadre des habilitations de masters, point sur lequel nous publierons très prochainement des données précises et problématiques.

Modes d'accès aux diplômes, évolution des formations, défense du titre de psychologue, autant de questions majeures. L'adoption de la loi sur le titre de psychologue a 20 ans. Le SNP a proposé de célébrer cet anniversaire. Il a invité l'AEPU. Le SNP a joué au chat et à la souris avec la FFPP, pour finalement adopter une position de fermeture. On ne peut vouloir afficher une volonté de défense de la profession et participer ainsi à son morcellement. C'est tristement fêter un anniversaire (cf. CR dans le présent numéro).

Benoît Schneider

Un bien triste anniversaire...

Le 8 août, le SNP adresse un courrier à l'AEPU. Ce courrier est adressé à une liste conséquente d'associations, organisations, réseaux formels et informels, particuliers disposant de sites, etc. : "Le SNP qui a beaucoup œuvré avec d'autres pour que la loi sur le titre de psychologue soit votée en 1985, souhaite en célébrer l'anniversaire des 20 ans. A cet effet, il propose à toutes les organisations de psychologues et/ou d'enseignants-chercheurs en psychologie, de s'associer à cette célébration qui aura lieu le samedi 3 décembre 2005".

Deux réunions de préparation sont programmées, les 9 et 30 septembre. Je me suis rendu à la première au nom de l'AEPU. Je représentais la FFPP dont les responsables étaient pris par la préparation des entretiens de la psychologie. Présents le SNP, la SFP, et trois autres organisations (CGPT, Intercopsy, Sud). On nous explique de façon embarrassée (manifestement il y a eu une difficulté d'ajustement des e-mails) que si la FFPP a reçu une



Réunion des Correspondants

VENDREDI 2 décembre

16h

**Centre Piéron – Boulogne – Salle
3037**

**OJ : « Préparation de l'AG du 3
décembre »**

invitation, ce n'est pas en qualité mais au nom des organisations qui la composent (!). La discussion se poursuit cependant et des propositions sont faites pour structurer les contenus de la journée. Je propose qu'étant donné les difficultés auxquelles se confrontent les organisations entre elles, nous réussissions à travailler ce jour sur la base d'un gentlemen agreement tant dans les contenus que dans le mode d'expression. Ne pouvant être présent à la seconde réunion, je rédige le message suivant que J. Py, président de la SFP lira en mon nom. Ce message est une proposition de préambule : *"Ce sont "naturellement " les organisations de psychologues qui ont vocation privilégiée à débattre, à défendre, à faire évoluer ce titre. La capacité à le faire est nécessairement articulée à la nature de ces organisations et à leurs rapports. Sur ce point les questions ont été complexes, parfois conflictuelles durant ces dernières années et ces derniers mois. En répondant à la proposition d'ouverture du SNP, elles ont su faire montre d'une maturité suffisante pour rendre un échange possible, utile en particulier aux générations nouvelles de psychologues. Elles ont cependant convenu, pour préserver la sérénité nécessaire à cette journée commémorative, du principe de fonctionnement suivant : elles ne débattront pas de la question des organisations et de leurs rapports. Elles s'engagent tant dans les exposés présentés que dans les échanges, à écarter toute position engagée ou polémique sur ce point. C'est une position collectivement adoptée. Elle permet de rendre possible le débat sur le titre, sans faire de la question des organisations un point aveugle, et contribuera, nous l'espérons, à rendre possible la poursuite de débats constructifs sur ce point"*.

Le président de la FFPP, R. Lécuyer est présent à cette seconde réunion. Après quelques explications, les mêmes bases de travail sont réaffirmées. Parmi les interventions qui doivent ponctuer la journée du 3 décembre sont prévus : B. Schneider (au nom de l'AEPU) sur la question de l'évolution des diplômes et de l'accès au titre, et B. Vivicorsi (au nom de la FFPP) sur la question du Diplôme Européen de Psychologie.

Je reçois le 3 novembre un courrier présentant la journée et sollicitant ma signature pour accord : six organisations figurent comme invitants : le SNP, l'AEPU, la CGT, Intercopsy, la SFP, Sud. Je demande à la secrétaire générale :

- que la FFPP, co-présente et engagée dans les réunions de préparation, figure dans la liste des co-organisateur et soit donc informée du mail qui m'a été transmis ;
- que Bruno Vivicorsi apparaisse sous l'étiquette FFPP.

La réponse de "M. Clément, Secrétaire générale du SNP, organisateur de cette journée" est la suivante : "L'AEPU nous imposant des conditions auxquelles il ne nous est pas possible de répondre favorablement, nous sommes au regret de renoncer à la coopération avec l'AEPU pour la journée du 3 décembre 2005 à Issy-les-Moulineaux. Je confirme : un triste anniversaire..."

Benoît Schneider

**Parution du Numéro Spécial
CNU – Décembre 2005**

**Vendu 5 euros (+ 3 euros frais de port)
Gratuit pour les adhérents**

Sommaire

*Interview du Président Yves Clot
Composition actuelle du CNU
Résultats de la campagne de qualification 2004-2005
Critères officiels du CNU
Guide de présentation CV MCU
Guide de présentation CV PU
Dossier HDR – Libre opinion par Claude Bastien*

**Convocation de tous les adhérents
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'A.E.P.U.**

**Samedi 3 décembre 2005 – 10h-13h –
Amphi Anzieu – Centre Piéron, Boulogne**

Ordre du jour :

- 1. Approbation du CR de l'AG du 21 mai 2005**
- 2. Les statuts de l'AEPU**
- 3. Présentation du Numéro Spécial CNU**
- 4. Les commissions**
 - a. Pédagogie – Travail sur les VAE**
 - b. Déontologie – Evolution du code de déontologie**
- 5. Projet d'arrêté sur les Stages en Master**
- 6. Préparation des prochains Entretiens de la Psychologie
Projets de symposia : déontologie, formation, recherche.**
- 7. Point sur le « Panorama des Masters »**
- 8. Questions diverses**

**Arrêté du (en attente de signature)
relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret
n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage
professionnel du titre de psychologue**

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le I de l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social ;
Vu le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, complété notamment par le décret n° 2005-97 du 3 février 2005 ;
Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 septembre 2005.

A R R E T E

Art. 1^{er} – le stage prévu à l'article 1^{er} du décret du 22 mars 1990 susvisé consiste à assister un psychologue praticien exerçant depuis au moins trois ans.

Le stage est placé sous la responsabilité conjointe du psychologue praticien et du maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs de la formation conduisant au diplôme de master mention psychologie à laquelle est inscrit l'étudiant.

Le stage est proposé soit par l'étudiant, soit par un membre de l'équipe d'enseignants du master. Il est agréé par le responsable du master.

Art. 2 – Le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures. Il est accompli de façon continue ou par périodes fractionnées et doit être achevé, au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du master. La durée du stage professionnel peut être, le cas échéant, prolongée pour raisons médicales attestées.

Art. 3 – Au terme du stage, l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage mentionnés à l'article 1^{er} et un enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master.

La validation du stage donne lieu à la délivrance d'une attestation établie selon le formulaire joint en annexe au présent arrêté.

Art. 4 – L'arrêté du 26 décembre 1990 fixant les modalités du stage que doivent effectuer les étudiants de diplôme d'études approfondies en psychologie pour pouvoir faire usage professionnel du titre de psychologue est abrogé.

Art. 5 – le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République Française.

ANNEXE

République Française

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Attestation de validation du stage professionnel permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

Master.....

Le stage accompli par M.....est validé

Auprès du psychologue praticien : M.....

Maître de stage : M.....

Personnalité qualifiée désignée pour la soutenance du rapport : M.....

Fait à _____, le _____

Le psychologue praticien

Le maître de stage

La personnalité qualifiée

MISES A JOUR Universités

Merci aux correspondants qui nous transmettent ces informations

ALBI*Départs :*

Arrivées : **Croity-Belz Sandrine** (MCU Sociale)
Rattat Anne-Claire (MCU Développement)

AMIENS

Départs : **Jean-Williams Wallet** (Retraite)
Valérie Haas (Mutée à Lyon)

Arrivées : **Philippe Spoljar** (MCU Clinique-Patho)
Patrick Schnarnitzky (MCU Psychologie Sociale)

AIX en PROVENCE

Départs : **Emmanuelle Vignoli**
André Didierjean
Sandrine Croity-Beltz

Arrivées : **Isabelle Fort** (MCU Différentielle)
Mariane Jover (MCU Développement)
Amandine Penel (MCU Cognitive)
Marc Souville (MCU Sociale)

Promotion : **Thierry Ripoll** (PU Cognitive)

Recrutements ATER : **Arnaud Laurence** (Développement) ; **Boutry Virginie** (Différentielle) ; **Donnot Julien** (Développement) ; **Guihou Audrey** (Développement) ; **Bernardin Sophie** (Cognitive) ; **Bertrand Daisy** (Statistiques) ; **Boloix Emmanuelle** (Cognitive) ; **Fabre Ludovic** (Statistiques) ; **Carayon Sandie** (CeFoCop) ; **Dany Lionel** (CeFoCop)

METZ

Départs : **Nicolas Gauvrit** (ancien PRAG)

Arrivées : **Jérôme Dinet** (MCU Travail)
Laurent Muller (MCU Psychologie de la Santé)

NANCY

Départs : **Sylvain Bouyer** (Retraite)

Arrivées : **Jean-Paul Fischer** (PU Développement)
Philippe Claudon (MCU Clinique)

NANTES

Départs : **H. Nicolas** (Retraite)
Ch. Eyssalet (Retraite)
F. Hulak (Mutation)
M-C. Manes-Gallo (Mutation)

Arrivées : **Pierre Vrignaud** (PU Développement)
Cécile Kindelberger (MCU Développement)

NICE*Départs :*

Arrivées : **Delphine Scotto** (MCU Clinique)

PARIS 5

Départs : **Solange Cartron** (PU Montpellier)
Françoise Pedoya (Retraite)
J-C Sperandio (Retraite)

Arrivées : **Vije Franchi** (MCU Formation Continue)
Karine Gueniche (MCU Clinique)
Catherine Thevenot (MCU Développement)

Promotion : **Sylvain Moutier** (PU Développement)

TOULOUSE

Départs : **Henri Sztulman**

Arrivées : **David Vavassori** (MCU Psychopathologie)
Catteeuw Michèle (PAST Psychopathologie)

Promotions : **Callahan Stacey** (PU Psychopathologie)
Raufaste Eric (PU Cognitive)

ENTRETIENS DE LA PSYCHOLOGIE II

2-4 novembre 2006 – Institut de Psychologie (Boulogne-Billancourt)

La FFPP, vous le savez, organise les 2^{èmes} Entretiens de la Psychologie du 2 au 4 novembre 2006 à Boulogne-Billancourt, destinés à présenter aux professionnels et aux universitaires de la psychologie les connaissances actualisées sur la discipline, à préciser le rôle de la FFPP dans le paysage professionnel et sociétal, et à servir de point de références sur la dynamique de ce domaine (acteurs, pratiques, prospectives) pour les étudiants, praticiens, chercheurs et pour le public. **Le souhait des organisateurs est d'y voir représentés tous les aspects de la psychologie.** Cette rencontre se veut aussi le lieu d'échanges constructifs sur l'actualité concernant nos missions, nos protections législatives, l'évolution de notre déontologie. Selon cette actualité, des débats et tables rondes peuvent être programmés au sein des Entretiens peu de temps avant leur déroulement.

A ce titre, des interventions seront présentées sous la forme de conférences invitées, de communications, d'ateliers méthodologiques et de symposia, intégrées dans 9 thématiques transversales qui nous ont semblé pertinentes pour avoir une vision globale des aspects multiples de la psychologie qui en font sa richesse :

1. L'insertion et les fonctions du psychologue
2. Les pratiques des psychologues
3. La recherche en psychologie
4. La psychologie, son histoire, ses frontières
5. La formation en psychologie
6. La psychologie, les psychologues et les médias
7. L'évaluation en psychologie
8. Ethique et déontologie
9. Psychologie et société

Chaque proposition sera expertisée par deux membres du comité scientifique (un universitaire et un professionnel) pour garantir l'accessibilité et l'échange entre chercheurs et praticiens.

En plus des thématiques ouvertes à l'appel, le Salon de la Psychologie regroupera les éditeurs, les associations, les syndicats, les organismes de formation, les institutions, qui pourront disposer d'un espace d'exposition afin d'y présenter leurs activités et leurs produits.

Les actes des résumés et coordonnées précises des auteurs seront disponibles le jour des Entretiens. Des interventions sélectionnées feront l'objet d'une

Comité d'organisation des 2^{èmes} Entretiens de la Psychologie

Jeannine ACCOCE, Psychologue, Paris, Responsable du siège FFPP

Christian BALLOUARD, Psychologue, Paris, Trésorier des Entretiens

Claude BASTIEN, Professeur émérite de Psychologie, Université de Provence, Aix-en-Provence, Responsable du Comité scientifique universitaire

André GINEL, Psychologue de l'éducation, Roussin, Co-responsable du Salon

Brigitte GUINOT, Psychologue, Limoges, Responsable du Comité scientifique professionnel

Roger LÉCUYER, Professeur de Psychologie, Université René Descartes, Paris, Président FFPP

Sébastien MAUFFREY, Psychologue, Amberieu-en-Bugey, Co-responsable du Salon

Aline MORIZE-RIELLAND, Psychologue, Pau

Alexandre PEYRE, Psychologue jeune diplômé, Paris

Marie-Jeanne ROBINEAU, Psychologue, Marseille, Secrétaire générale FFPP, Co-responsable de la communication

Claude SABLÉ, Psychologue, Chargée de cours à l'Université de Provence, Aix-en-Provence, Co-responsable de la communication

Nicolas TEULADE, Président de la Fédération Nationale des Etudiants de Psychologie, Lyon

Bruno VIVICORSI, Maître de conférences en Psychologie, Université de Rouen, Psychologue, Rouen, Coordinateur

Catherine WIEDER, Maître de conférences en Psychologie Habilitée à diriger les recherches, Université de

Franche Comté, Membre du comité scientifique

Programme

Toute proposition sous forme de fiche devra être adressée (au moins par mél) avant le 28 février 2006 à :

Bruno Vivicorsi

Vice-président FFPP chargé de la formation

Université de Rouen – Département de Psychologie – F-76821 Mont Saint Aignan Cedex

Tél. : 06 03 26 03 87 – Fax : 02 35 14 64 34 – Mél. : bruno.vivicorsi@univ-rouen.fr

Inscription – renseignements

Jeannine Accoce

FFPP, 92 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris

Tél. : 01 43 47 20 75 – Fax : 08 71 74 84 01 – Mél. : siege@ffpp.net – Site : www.ffpp.net

Tarifs (en euros)

Membres FFPP	Jusqu'au 14 juillet			Après le 14 juillet		
	1	2	3	1	2	3
Nb Jours	1	2	3	1	2	3
Individuels	45	75	100	70	120	160
bon de commande universitaire	100	155	200	150	210	260

Non membres FFPP	Jusqu'au 14 juillet			Après le 14 juillet		
	1	2	3	1	2	3
Nb Jours	1	2	3	1	2	3
Individuels	70	120	160	90	160	220
bon de commande universitaire	150	210	260	160	250	320

Autres	Jusqu'au 14 juillet			Après le 14 juillet		
	1	2	3	1	2	3
Nb Jours	1	2	3	1	2	3
Formation continue	130	235	320	170	310	420
Tarifs réduits*	30	55	75	30	55	75

* pour étudiants en Licence, Master ou Doctorat (non allocataire), chômeurs, intervenants principaux ; 4 étudiants groupés bénéficient d'un tarif de 200 euros pour les 3 jours (soit 50 euros par étudiant).

**Nous vous espérons nombreux
à participer activement à cette entreprise pleine d'enjeux !**
***** N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement *****

Bruno Vivicorsi

AGENDA (Réalisé par Catherine Wieder)
--

DATE	TITRE et ORGANISATEURS	LIEU et CONTACT
3 Dec 2005	« Recherches et pratiques plurielles en psychologie » Institut d'Enseignement à distance Université Paris 8	Université Paris 8, Saint-Denis Tél : 01 55 87 29 58 silke.schauder@iedparis8net
9 Dec 2005	« La parentalité à l'épreuve de l'assistance médicale à la procréation » Séminaire du Service de Psychologie et de Psychia-	Paris, Hopital ste Anne Colette Braem C.BRAEM@ch-sainte-anne.fr
9 Dec 2005	« Permanence et changements en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent » XVème Journée de Psychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence ITTAC & le Centre Ressources Au-	Centre Culturel de Villeurbanne Tél : 04 72 75 53 20. Fax : 04 72 75 53 21 nicole.perotti@ch-le-vinatier.fr
9-10 Dec 2005	« Clinique du traumatique » Laboratoire de psychologie de caen et d'Angers, Laboratoire PRIs, Université de rouen, Association	Université de Caen Tél : 02 31 56 54 2706 99 58 35 26 Didier.drieu@unicaen.fr
9-10 Dec 2005	« Haptonomie » 4ème congrès International d'Haptonomie	CNIT La Défense Euro Rscg Lille Tél : 01 58 47 87 49 Fax : 01 58 47 87 18contact@congres-haptonomie.com
10 Dec 2005	« Bébés sublimes, bébés étranges : Mieux comprendre pour mieux accueillir et soigner les bébés et leurs parents »	Paris, Espace Reuilly TPMA 64 Av Gabriel Péri, 91600 Savigny-sur-Orge Revue.lautre@laposte.net
14-15 Janv 2006	« Devenirs de l'annonce : Par delà le bien et le mal » 8ème Colloque de Médecine et de Psychanalyse	Alliance Française, 101 Bld Raspail, Parimedpsych@paris7.jussieu.fr
20 Janv 2006	« La responsabilité de soi » XIIIème Colloque Adolescents-Adolescentes	Espace Reuilly, Paris 12ème Catherine Lefèvre Tél : 01 40 77 44 52 Fax : 01 45 83 28 77
17 mars 2006	« L'absentéisme scolaire. Phénomène, transgression. Symptôme... ? » Clinique Médico-Universitaire G. Heuyer	Espace Reuilly, Paris 12ème Mme Levasseur Tél : 01 45 85 25 17 Michelle.levasseur@fsef.net
25 mars 2006	« Les troubles dépressifs chez l'enfant et l'adolescent » Association Clinique des Apprentissages et l'Institut de Psychologie de l' Université Paris V- René	Université Paris V Boulogne Billancourt Té : 01 55 20 58 22 Simonrebuffic@univ-paris5.fr
31 mars – 1er avril 2006	« Cris et chuchotements » Colloque BRADOS, Bernard Golse Alain Braconnier	Maison de la Mutualité, Paris Estelle Georges-Chassot Tél : 01 46 04 74 35* Fax : 01 46 04 74 00
8-10 juin 2006	« Nouveaux modes, mutations dans la famille : enjeux en santé mentale » SFPEADA	Brest SFPEADA, C. Mère-enfant, 11 Rue du Général Cerez, 87000 – Limoges Tél/fax : 05 55 32 89 94

- 10 juin 2006 « Evaluation psychanalytique et outils diagnostiques dans l'autisme » Paris, Centre Chaillot Galliera / Pascale Buthy
Tél : 01 40 77 43 40 Fax : 01 40 77 43 55
VIIème Journée d'Etude sur l'autisme infantile asm13@asm13.org
- Cycle 2005-2006 « Psychopathologie des troubles des conduites alimentaires » Institut Mutualiste Montsouris, Paris Mme Corlier-
Tél : 01 56 61 69 23 Fax : 01 56 61 69 24
Institut Mutualiste Montsouris claude.corlier@imm.fr
- 22-24 juin 2006 « Changement – Psychologie – Regards Croisés » Université de Rouen
PRIS Psychologie des Régulations Individuelles et Sociales : Clinique & Société Colloque-pris@univ-rouen.fr
- 8-10 Dec 2005 « Femme – Féminin – Criminalité » CSH de l' Université Rennes 2.
Institut de Criminologie et Sciences Humaines Tél : 02 99 14 19 63 Fax : 02 99 14 17
00ICSH-col-FEFEMCRI2005@uhb.fr
- 26 Nov 2005 « Autisme et handicap » Hôpital de Jour G. Vacola, Paris
12ème Journée vidéo du GRAP Tél : 01 45 04 63 26
- 5-6 Dec 2005 « Culture, création, handicap » Lyon Tél : 04 72 00 44 15
18èmes Entretiens du Centre Jacques Cartier
- 24-25 mars 2006 « Communiquer avec les enfants autistes ou qui se développent autrement » Paris Tél : 01 45 04 63 26
24èmes Journées du GRAP
- 13-14 Janv 2006 « Parentalité en souffrance et bébé exposé. Intérêts de l'observation attentive du nourrisson au sein de la famille et dans le travail des liens entre profes- Grenoble
Tél/fax : 04 76 59 00 43
rspe@wanadoo.fr
- 25 mars 2006 « Le bébé et le plaisir » Paris Mme Rat – Mlle Favier
13ème Journée de Psychopathologie du Nourrisson Tél : 01 40 77 43 18 Fax : 01 40 77 43 55
du Centre Alfred Binet
- 26-27 Janv 2006 « Le concept de compétence » Paris, La Défense ARSI 31 Ru du Dr Chateller
ARSI 60600 Clermont
Tél : 03 44 50 36 03 Fax : 03 44 50 57 05

La VAE en psychologie : des enjeux aux propositions

Christine JEOFFRION
Présidente de la commission pédagogique

Le compte rendu présenté ci-après est issu d'un travail qui a été mené conjointement avec la FFPP, la SFP et le SNP. Ce travail va faire l'objet d'un rapport co-signé, actuellement en cours de finalisation, qui sera largement diffusé auprès des instances universitaires. En voici un résumé en avant-première, donc présenté sous réserve de modifications mineures.

1- Etat des lieux et spécificité de la VAE en psychologie

Pour bien comprendre les enjeux de la VAE en psychologie, il faut avoir à l'esprit les spécificités du texte de 2002. En effet, 4 caractéristiques de la VAE sont à retenir :

1. La Validation des Acquis est désormais un droit individuel. La VAE est ajoutée au code du travail et un congé de validation de 24 heures peut être obtenu par tout salarié. Le financement de la démarche par un organisme paritaire est possible.
2. L'expérience professionnelle n'est plus uniquement prise en compte. Les activités bénévoles, personnelles, syndicales peuvent également être prises en considération. La période minimale d'expérience pour accéder à la VAE est fixée à trois ans.
3. L'offre de diplômes accessibles par validation, jusqu'ici presque uniquement composée des diplômes de l'Education Nationale, s'enrichit désormais de 3000 titres, diplômes et certifications des branches professionnelles. Pour la gestion de cette offre importante de certifications, la loi de Modernisation Sociale crée une Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP) et un Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Cette commission permet un échange entre ceux qui offrent des certifications. Elle enregistre les certifications au RNCP. Les titres et diplômes nationaux de l'enseignement supérieur figurent de droit dans le RNCP. Les diplômes d'universités homologués doivent être soumis à la Commission.
4. Le titre, le diplôme ou le certificat peuvent être obtenus sans aucun retour en formation.

En psychologie, le mode d'administration de la VAE pour les diplômés ne peut être examiné indépendamment des caractéristiques spécifiques du métier de psychologue. Pour offrir une garantie au public, le législateur a établi que l'usage professionnel du Titre protégé de psychologue - loi de 1985 – est obtenu à l'issue d'un cursus universitaire de haut niveau, comprenant une licence et un master en psychologie. Le parcours universitaire constitue donc, à ce jour, la principale garantie quant à l'usage professionnel du Titre de psychologue, complété par l'inscription sur la liste professionnelle ADELI et encadré par le Code de Déontologie des psychologues, issu d'un consensus entre les principales organisations professionnelles et scientifiques.

C'est la raison pour laquelle les jurys VAE doivent avoir en psychologie probablement plus que dans d'autres disciplines une extrême vigilance dans la mise en œuvre du dispositif de la V.A.E., d'autant plus que le projet de loi actuellement en débat sur la réglementation des psychothérapies va conduire un très grand nombre de personnes à engager une V.A.E. pour faire usage du Titre de psychologue, en jouant sur la polysémie du terme « psychologue », alors même qu'elles ne se sont pas donné les bases d'une connaissance suffisante des différents champs de la psychologie, et de leurs méthodologies spécifiques. Il importe à cet égard que les universités recherchent un consensus en vue d'une harmonisation des pratiques et des décisions, afin de pallier, à terme, à une dévalorisation des diplômes en psychologie, les universités réputées les plus "faciles" drainant la plus grande masse des candidats.

2- L'élaboration du référentiel

Conscients de ces difficultés actuelles ou à venir, nous avons décidé de mener un travail inter-organisationnel. C'est la raison pour laquelle l'AEPU (par le biais de la commission pédagogique), la FFPP, la SFP et le SNP ont travaillé ensemble sur la réalisation d'un référentiel des savoirs et des compétences dispensés dans les cursus de psychologie afin d'aider les jurys de VAE dans les évaluations qu'ils ont à mener pour accorder tel ou tel diplôme. Pour disposer d'un tel référentiel, nous avons demandé à l'ensemble des universités de bien vouloir respecter un moratoire de 9 mois (durant lequel aucun diplôme complet de psychologie ne devait être délivré) qui a servi d'une part, à engager une enquête systématique auprès des différentes universités délivrant des diplômes de psychologie, et d'autre part, à définir conjointement ce référentiel.

Parallèlement à ce travail, la commission pédagogique de l'AEPU s'est intéressée aux dispositifs VAE d'un point de vue institutionnel et administratif. Ce travail, à visée exploratoire, montre la grande disparité de ces dispositifs d'une université à

l'autre (Cf précédent Numéro des *Nouvelles de l'AEPU*, N° 22).

2-1. Le questionnaire

Le travail réalisé à ce jour sur le référentiel concerne principalement la licence de psychologie. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des départements et des UFR de psychologie par le biais des correspondants AEPU locaux, et nous tenons à les remercier pour l'important travail qu'ils ont (encore) mené à cette occasion. Ce questionnaire devait permettre de dresser un constat sur l'état actuel des formations proposées, et les compétences effectives des étudiants licenciés de nos universités. Au final, 18 universités l'ont complété et renvoyé dans le délai restreint que nous leur imposions. La période au cours de laquelle le questionnaire a été envoyé n'a sûrement pas été propice, car de nombreux collègues se trouvaient alors dans l'urgence de la mise en place du LMD.

Le questionnaire a été réalisé en respectant trois types de savoir censés renvoyer à trois types de compétences : des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être. Nous verrons dans ce qui suit que chacun de ces apprentissages devait faire l'objet d'un examen spécifique. En ce qui concerne la psychologie, les connaissances disciplinaires devaient référer aux connaissances sous disciplinaires minimales censées être enseignées dans les départements et UFR de psychologie. Les savoirs faire disciplinaires devaient renvoyer aux acquis méthodologiques spécifiques, sinon à la psychologie, au moins aux sciences humaines. Et enfin les savoirs faire généraux devaient permettre l'examen d'acquis attendus d'un étudiant titulaire d'un diplôme à bac plus trois, c'est-à-dire des capacités d'expression orale et écrite et de synthèse argumentée. Le questionnaire ainsi constitué est présenté dans sa totalité dans l'annexe 1 de ce document.

Le questionnaire ainsi élaboré a été envoyé à l'ensemble des départements et des UFR délivrant un diplôme de psychologie. A l'ensemble des unités pédagogiques, il a été demandé de bien vouloir le compléter en présentant l'intitulé, le contenu et le volume horaire de l'enseignement susceptible de satisfaire les apprentissages de chacun des savoirs, savoirs faire disciplinaires et savoirs faire généraux présentés. A l'issue du questionnaire, il était proposé à chacun de mentionner les enseignements importants qui n'auraient fait l'objet d'aucune mention explicite dans le tableau complété. Ces enseignements devaient alors être relevés et renvoyés à des compétences qui auraient pu faire l'objet d'un oubli de notre part.

2-2. Les résultats

L'analyse des résultats est strictement descriptive et porte sur 18 départements et UFR de psychologie qui ont renvoyé leur questionnaire parmi les 30 établissements contactés.

1. Connaissances disciplinaires
<p>1.1. Connaissance de l'éthique de la recherche, de la déontologie professionnelle des psychologues, de la législation qui concerne spécifiquement les psychologues Il s'agit pour 13 universités d'un enseignement obligatoire qui se déroule pour la bonne moitié d'entre elles dès la première année. Cet enseignement est souvent renforcé dans les années de licence 2 et 3.</p>
<p>1.2. Connaissance de l'histoire et de l'épistémologie Il s'agit pour 17 universités d'un enseignement obligatoire qui se déroule dans la plupart des départements et UFR dès la première année. Cet enseignement n'est que très rarement renouvelé dans les années suivantes. Il s'agit vraisemblablement d'une assise enseignée au cours de la première année qui ne sera par la suite plus jamais l'objet d'un enseignement spécifique. Il semble, en effet, que dans les années suivantes les collègues engagent leur enseignement par un point d'histoire sans que l'approche</p>
<p>1.3. Connaissance des différents champs de la discipline et de leurs courants théoriques. Il s'agit pour 18 universités d'enseignements obligatoires qui se déroulent dans la plupart des départements et UFR dès la première année. Ces enseignements sur les différents champs disciplinaires sont, dans la majorité des cas, renforcés durant les seconde et troisième années. Il s'agit généralement d'enseignements dont le projet est de présenter les différentes sous-disciplines de la psychologie. Plus spécifiquement, cela recoupe des enseignements de psychologie cognitive, psychologie du développe-</p>
<p>1.4. Capacité à référer une question à un ou plusieurs courants théoriques Il s'agit pour 16 universités d'un enseignement obligatoire qui se déroule de manière diffuse dans la grande majorité des enseignements proposés et cela dès la première année. Il n'y a pas d'enseignement spécifique destiné à l'apprentissage de cette compétence. Mais il semble néanmoins que ce soit un objectif prioritaire que s'assignent la plupart des collègues lorsqu'ils enseignent les connaissances de bases de leur sous disciplines d'appartenance. Cette compétence voit son apprentissage renforcé lors</p>
<p>1.5. Capacité à intégrer des connaissances d'autres champs disciplinaires 14 universités participent à l'apprentissage de cette compétence par les enseignements de diversification qui peuvent couvrir des disciplines proches de la psychologie et issues des sciences humaines et sociales mais qui peuvent aussi référer à d'autres champs disciplinaires choisis dans un univers aussi vaste que l'ensemble des disciplines enseignées dans une université.</p>

2. Savoir-faire disciplinaires

2.1. Savoir-faire méthodologique (initiation)

Observations ; expérimentations ; entretiens ; enquêtes ; questionnaires/échelles ; dynamiques de groupe ; psychométrie
Il s'agit pour 18 universités d'enseignements obligatoires qui se déroulent dès la première année. Des enseignements spécifiquement centrés sur l'observation, l'expérimentation, la méthodologie des entretiens, la méthodologie de l'enquête, la méthodologie du questionnaire et la psychométrie existent dans au moins l'une des trois premières années dans toutes les universités enquêtées. Seules 5 universités déclarent proposer un enseignement concernant la dynamique de groupe. La maîtrise des savoir-faire méthodologiques apparaît donc comme une compétence incontournable d'un titulaire d'une licence de psychologie.

2.2. Traitements statistiques et analyses des données

Il s'agit pour 18 universités d'un enseignement obligatoire qui se déroule dès la première année, puis qui se voit renforcé dans

2.3. Initiation à la recherche : Connaissance des différents paradigmes de recherche ; Conception d'un projet de recherche ; Choix de la méthodologie pertinente

La licence de psychologie (généralement en L3) insiste à un moment ou à un autre de son déroulement sur des enseignements concernant la recherche et la méthodologie de la recherche. En première année d'abord, mais souvent de manière diffuse dans les enseignements sous disciplinaires, puis en L3 de manière plus spécifique par le recours à la réalisation d'un rapport de re-

2.4. Sensibilisation à la pratique professionnelle

Il s'agit pour 15 universités d'un enseignement obligatoire qui se déroule généralement lors de la troisième année de licence. Il s'agit dans la plupart des cas d'un enseignement spécifique sous forme de conférences professionnelles au cours desquelles des professionnels confirmés viennent témoigner de la richesse de leur pratique. Quelques universités proposent à leurs étudiants un stage pratique susceptible de les familiariser avec une certaine pratique professionnelle.

3. Savoir-faire généraux

3.1. Capacités d'expression écrite et orale

15 universités déclarent insister sur cette compétence dès la première année. Quelques universités proposent un enseignement spécifique comme « méthodologie universitaire » mais la plupart disent renforcer cette compétence par les enseignements en travaux dirigés qui, dans chacune des sous disciplines, insistent sur cette compétence à présenter un argument sous forme écrite et

3.2. Utilisation de l'informatique (bureautique et internet)

Obligatoire dans 15 universités, cette compétence se voit enseignée dès la première année mais trouve des enseignements également au cours des deux années suivantes.

3.3. Capacité à lire un texte en langue étrangère et à le résumer

16 universités insistent sur cette compétence par le recours à des enseignements spécifiques en anglais, mais aussi en psychologie par la lecture d'articles scientifiques écrits dans une autre langue que le français (très souvent en anglais). Ces enseignements se déroulent tout au long des trois années de licence.

3.4. Elaboration d'une documentation sur un thème précis

Obligatoire dans toutes les universités ayant répondu, cette compétence ne fait que très rarement l'objet d'un enseignement spécifique mais renvoie plutôt à une pratique que l'on acquiert dans chacune des sous disciplines de la psychologie. Il semble, en effet, que la plupart des collègues insistent, au cours de leur enseignement, et ce d'une manière ou d'une autre (rédaction de rap-

3.5. Constitution d'une bibliographie et utilisation de bases de données

Même chose que précédemment (Cf. 3.4)

3.6. Capacités d'analyse, de synthèse et de distance critique

Idem

3 - Propositions

Outre quelques enseignements particuliers que nous n'avons pas repris dans la synthèse des résultats, les savoirs disciplinaires, savoirs-faire disciplinaires et généraux proposés dans le questionnaire paraissent effectivement correspondre à l'état de la formation dans nos départements et UFR de psychologie. A partir des résultats présentés, nous proposons donc trois préconisations pour s'engager dans la voie de la qualité lors de l'évaluation des compétences d'un candidat à la VAE pour l'obtention d'un diplôme de psychologie.

1. Le tableau constitué de savoirs disciplinaires, de savoir-faire disciplinaires et de savoir-faire généraux et validé par l'ensemble des 18 départements ou UFR ayant répondu au questionnaire pourrait constituer une grille d'analyse des pré-dossiers déposés par les candidats lors de la première phase de la démarche de validation (cf supra). En effet, les candidats à la VAE déposent dans la plupart des cas un pré-dossier de manière à ce que celui-ci soit l'objet d'un examen par un membre spécialiste de la discipline. Cet examen a pour objectif de proposer au candidat une orientation disciplinaire et un niveau de diplôme. Le recours à la grille constituée par notre questionnaire et précisément complétée par la commission pédagogique du département ou de l'UFR concerné permettrait au juré, non seulement de prendre une décision argumentée, mais aussi donnerait les moyens de lui indiquer les manques ou les faiblesses sur lesquels le jury de VAE sera susceptible d'orienter son questionnement lors de l'audition légale pour l'obtention du diplôme convoité.
2. Lors du jury de validation, il nous semble important de distinguer ce qui relève des savoirs de ce qui relève des savoirs faire.
 - a. **Pour les savoirs disciplinaires** : le recours à un jeu de questions/réponses ou d'examen sur table de type QCM ou QROC est, selon nous, envisageable pour évaluer la capacité du candidat à référer les questions auxquelles son activité de praticien le confronte à d'autres sous disciplines de la psychologie. Le projet est davantage d'apprécier la capacité du candidat à se situer dans des champs disciplinaires qui ne font pas directement écho à sa pratique, plutôt qu'à évaluer strictement et de manière un peu trop rigide les connaissances concernant précisément tel ou tel auteur et tel ou tel paradigme. Ainsi, la commission pédagogique devra au préalable se mettre d'accord sur les connaissances disciplinaires incontournables à maîtriser par un candidat demandant validation d'une licence 1, 2 ou 3. Il ne nous semble pas nécessaire de dépasser plus de quelques questions pour chaque sous discipline en vue d'évaluer autant que faire se peut les connaissances du candidat. Il conviendra de conserver à l'esprit d'une part que nos étudiants en formation initiale peuvent dans la plupart des cas procéder à une compensation de leur note pour obtenir validation de leur diplôme. Cela sans perdre de vue que l'objet d'une VAE n'est pas de contrôler si les candidats sont de vrais experts dans chacune des sous disciplines de la psychologie mais plutôt de faire en sorte que le candidat dispose d'une connaissance disciplinaire suffisante et d'une ouverture nécessaire à la mise en œuvre d'une pratique de psychologue.
 - b. **Pour les savoirs-faire disciplinaires et les savoirs-faire généraux** : nous préconisons le recours à une mise en situation comportant une étude de cas susceptible de donner au candidat l'occasion d'exprimer sa compétence sur les points suivants :
 - i. Ses capacités d'expression écrites et orales : réalisation d'un dossier remis au jury de VAE et défendu devant quelques uns ;
 - ii. Utilisation de l'informatique et capacité à lire un texte en langue étrangère : le dossier devra être rédigé sur traitement de texte en référence à la consultation de texte en langue étrangères ;
 - iii. Elaboration d'une documentation sur un thème précis et constitution d'une bibliographie sur un thème précis : le dossier devra faire apparaître un état de l'art qui aura conduit le candidat à consulter les bases de données bibliographiques ;
 - iv. Capacité d'analyse, de synthèse et de distance critique : une appréciation de l'ensemble du dossier devrait donner moyen aux évaluateurs de se forger un avis sur ce point précis ;
 - v. Le dossier devra faire apparaître plusieurs recueils d'information faisant appel à plusieurs types de méthodologie (observations, expérimentation, entretiens, enquêtes par questionnaires ...) ;
 - vi. Traitements statistiques et analyse de données : le dossier devra donner au candidat les moyens de montrer ses capacités à analyser le contenu d'un recueil statistiques de données ;
 - vii. Initiation à la recherche : le dossier devra laisser au candidat la possibilité d'afficher des modalités d'actions par le recours à la mise en place d'une recherche de laboratoire ou de terrain.

In fine, ce dossier pourrait avoir la forme d'une étude de cas comprenant de nombreuses pièces comme, par exemple, des rapports élaborés au sein de l'éducation nationale et constitués par des psychologues scolaires et/ou des conseillers d'orientation psychologues, etc... Il serait alors demandé au candidat de bien vouloir s'approprier cette information de manière à ce que l'épreuve lui donne les moyens, par les questions posées, de faire valoir sa capacité à analyser des documents issus de psychologues d'horizons divers et d'interroger de manière raisonnée les informations fournies par le dossier.

4- Conclusion

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 concernant la VAE est un formidable progrès social. Nous devons, en psychologie, encadrer cette loi en tenant compte des contraintes particulières inhérentes à la profession de psychologue. Au risque, dans le cas contraire, de faire que certaines universités délivrent des diplômes de psychologie au regard d'une expérience qui ne correspondrait en rien aux savoirs et savoirs-faire dispensés dans nos cursus universitaires, et que d'autres universités se cabrent et prennent décision de ne plus délivrer aucun diplôme par VAE. Nous porterions, nous psychologues, la responsabilité collective d'être dans les années 2000, passés à côté du progrès !

Bulletin d'adhésion 2006

Madame Mademoiselle Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

Etablissement :

Statut (Pr., MC, ATER, Moniteur) :

Adresse à laquelle vous souhaitez recevoir le courrier de l' A.E.P.U. :

e-mail :

Sous réserve de la décision prise lors de l'AG du 03/12/2005, la cotisation 2006 s'élève à :

- 50 € pour les enseignants chercheurs statutaires,
- 35 € pour les ATER et Moniteurs.
- 25 € pour les doctorants

Votre adhésion et vos demandes d'annuaires sont à adresser à votre correspondant local.

Vous pouvez également envoyer vos adhésions à :

Ophélie Carreras, Trésorerie AEPU, 218 avenue Victor Capoul 32600 Pujaudran.



Vous pouvez également encore vous procurer les parutions suivantes :

L' « *Annuaire des Enseignants de Psychologie – France 2004* »

Le « *Répertoire National de la recherche Universitaire en psychologie – France 2003* »

TARIFS : (par exemplaire) (+ 3 € de frais d'envoi)

Non membres AEPU : 15 € (= 18 €)

Membres AEPU : 10 € (= 13 €)

« *Numéro Spécial CNU* » - **Novembre 2005**

Tarif 5 euros (+ 3 euros frais de port) - *Gratuit pour les adhérents*